

# Glossaire des risques

**Fonds:** Avant d'investir, il importe de toujours consulter les documents relatifs au fonds (p. ex. le prospectus, le prospectus simplifié et tout document d'information clé pour l'investisseur («DICI») disponible) qui contiennent des informations concernant le fonds et ses risques spécifiques. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande.

**Produits structurés:** La valeur des produits structurés peut dépendre non seulement des performances de l'actif sous-jacent, mais également de la notation de crédit de l'émetteur. L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur/du garant (contrepartie).

Avant d'investir, il importe de toujours consulter les documents relatifs au produit (programme d'émission, conditions définitives/bulletin d'information, prospectus, prospectus simplifié) qui contiennent des informations concernant le produit, les perspectives en matière de gains et de pertes et les risques.

**Risque de change:** Si la monnaie de référence est différente de la devise de l'investissement, les mouvements de change auront une incidence directe (positive ou négative) sur la valeur/le prix ou le revenu des titres détenus en portefeuille. Les fonds qui s'efforcent de couvrir leur monnaie de référence peuvent atténuer l'impact direct des fluctuations de change, mais ne peuvent pas éliminer totalement les effets indirects des mouvements de change. Lorsqu'ils investissent dans un produit structuré, les investisseurs peuvent bénéficier d'une couverture intégrée du risque de change sous-jacent appelée Quanto.

**Risque de concentration:** Identification du risque d'un portefeuille résultant d'une concentration sur un(e) même actif, contrepartie, secteur ou pays.

**Risque de contrepartie/risque lié à l'émetteur:** Risque de perte partielle ou totale d'un investissement en raison de l'insolvabilité de l'émetteur de l'instrument financier. Ce risque est particulièrement pertinent pour les produits structurés, les produits dérivés et certains ETF (Exchange Traded Funds).

**Risque de crédit et risque de défaut:** La dégradation de la santé financière de l'émetteur d'un titre obligataire peut engendrer son incapacité ou sa réticence à rembourser une obligation ou à honorer une obligation contractuelle (remboursement des intérêts ou du capital). Cela entraîne une baisse de la valeur des obligations et ces dernières peuvent même perdre toute leur valeur.

**Risque de liquidité:** Lorsque les conditions de marché sont inhabituelles ou qu'un marché présente des volumes particulièrement faibles, le portefeuille peut rencontrer des difficultés pour évaluer et/ou négocier certains de ses actifs. Les fonds peuvent se heurter à des contraintes de liquidité lorsqu'il est impossible de procéder à des souscriptions et à des rachats quotidiens ou en cas d'immobilisation du capital, ce qui signifie que les investisseurs sont soumis au risque de marché durant les périodes de valorisation intermédiaires et qu'ils peuvent ne pas être en mesure d'accéder à leurs fonds rapidement. Pour les produits structurés, le risque de liquidité peut se manifester avant l'échéance, les investisseurs pouvant éprouver des difficultés à vendre le produit sur le marché secondaire. L'investisseur risque de recevoir un montant inférieur à son investissement initial si le produit est vendu sur le marché secondaire (en cas d'évolution défavorable des paramètres influençant la valeur de marché du produit).

**Risque de marché:** Les instruments financiers sont soumis à la fluctuation/volatilité des prix et à des risques politiques et économiques pouvant avoir un impact significatif sur la performance de l'instrument financier/du portefeuille.

**Risque de réinvestissement:** Risque que les coupons d'une obligation ne soient pas réinvestis au même taux d'intérêt que lors de l'émission de l'obligation. Ce risque est lié aux fluctuations des taux d'intérêt, sachant qu'une hausse des taux d'intérêt sera favorable à l'investisseur et une baisse défavorable.

**Risque de taux d'intérêt:** Les variations de taux d'intérêt entraînent généralement une variation en sens inverse de la valeur des obligations et d'autres titres de créance (p. ex. une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse des cours des obligations). Plus l'échéance de l'obligation (c'est-à-dire le moment où son capital doit être remboursé) est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. C'est ce qu'on appelle communément le risque de duration.

**Risque économique:** Le cycle économique et la situation macroéconomique d'un pays, d'une région ou de l'économie mondiale peuvent avoir une influence significative sur les prix des instruments financiers.

**Risque en matière de durabilité:**

Risque découlant de tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Les risques spécifiques en matière d'ESG/de durabilité varieront pour chaque compartiment et classe d'actifs, et peuvent inclure, sans s'y limiter, les risques suivants:

- **Risque climatique de transition**

Risque lié à l'exposition à des émetteurs susceptibles d'être pénalisés par la transition vers une économie à faible émission de CO<sub>2</sub> en raison de leur présence dans les secteurs de l'exploration, de la production, du traitement, du négoce et de la commercialisation de combustibles fossiles, ou de leur dépendance à l'égard de matériaux, processus, produits et services à forte empreinte carbone. Le risque de transition peut résulter de plusieurs facteurs, dont la hausse des coûts et/ou la limitation des émissions de gaz à effet de serre, les exigences de rendement énergétique, la réduction de la demande de combustibles fossiles ou la transition vers des sources d'énergie de substitution, en raison de l'évolution des politiques, réglementations, technologies et de la demande du marché. Les risques de transition peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en dépréciant les actifs, en réduisant les revenus, ou en augmentant les engagements, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

- **Risque climatique physique**

Risque lié à l'exposition à des émetteurs susceptibles d'être pénalisés par les conséquences physiques du changement climatique. Le risque physique comprend les risques majeurs résultant de phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes, inondations, sécheresses, incendies ou vagues de chaleur, et les risques chroniques résultant de l'évolution progressive du climat, comme la modification du régime des précipitations, l'élévation du niveau des eaux, l'acidification des océans et l'érosion de la biodiversité. Les risques physiques peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en dépréciant les actifs, en réduisant la productivité ou les revenus, ou en augmentant les engagements, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

- **Risque environnemental**

Risque lié à l'exposition à des émetteurs susceptibles d'être affectés par la dégradation de l'environnement et/ou l'épuisement des ressources naturelles. Le risque environnemental peut résulter de la pollution de l'air, de la pollution de l'eau, de la production de déchets, de l'épuisement des ressources d'eau douce et marines, de l'érosion de la biodiversité ou des dommages causés aux écosystèmes. Les risques environnementaux peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en dépréciant les actifs, en réduisant la productivité ou les revenus, ou en augmentant les engagements, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

- **Risque social**

Risque lié à l'exposition à des émetteurs susceptibles d'être pénalisés par des facteurs sociaux divers (p. ex. normes de travail inadaptées, violation des droits de l'homme, dommages pour la santé publique, violation de la confidentialité des données ou inégalités accrues). Les risques sociaux peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en dépréciant les actifs, en réduisant la productivité ou les revenus, ou en augmentant les engagements, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

- **Risque de gouvernance**

Risque lié à l'exposition à des émetteurs susceptibles d'être pénalisés par la faiblesse de leurs structures de gouvernance. Pour une entreprise, le risque de gouvernance peut être le fruit d'un dysfonctionnement du conseil d'administration, d'une structure de rémunération inadaptée, d'un abus des droits des actionnaires minoritaires ou des porteurs d'obligations, de contrôles déficients, de pratiques comptables et de planification fiscale agressives ou d'un manque d'éthique professionnelle. Pour un pays, le risque de gouvernance peut être causé par une instabilité gouvernementale, des actes de corruption, des atteintes à la vie privée et un manque d'indépendance du système judiciaire. Le risque de gouvernance peut avoir une incidence négative sur la valeur des investissements par suite de mauvaises décisions stratégiques, de conflits d'intérêts, d'une réputation ternie, d'une augmentation des engagements ou d'une perte de confiance des investisseurs.

Nos investissements tiennent compte des risques liés à la durabilité en intégrant dans le processus d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG), basés sur des recherches propriétaires et de tiers, afin d'évaluer à la fois les risques et les opportunités d'investissement.

Les impacts conséquents de la survenue de risques liés à la durabilité peuvent être nombreux et variés en fonction d'un risque spécifique, d'une région ou d'une classe d'actifs. En général, lorsqu'un risque lié à la durabilité survient pour un actif, il y aura un impact négatif et potentiellement une perte partielle ou totale de sa valeur. Cependant, l'intégration de l'analyse des risques liés à la durabilité devrait atténuer l'impact de tels risques sur la valeur des investissements et pourrait contribuer à améliorer les rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs.

Veillez noter que les informations ci-après ne constituent pas une liste exhaustive des risques potentiels associés à un placement dans des mandats/stratégies/fonds d'investissement vert et durable.

(i) Liquidation ou renoncement à des opportunités d'investissement pour se conformer à des thèmes/restrictions ESG. Les investissements sous-jacents peuvent devoir être liquidés à un moment inopportun si le titre ne correspond plus au thème d'investissement ou aux restrictions ESG des mandats/stratégies/fonds. En outre, les politiques d'exclusion internes de la Banque peuvent conduire à renoncer à des opportunités d'investissement attrayantes ou à vendre des titres dans un contexte défavorable.

(ii) Dépendance aux données des émetteurs ou de prestataires externes. Les mandats/stratégies/fonds peuvent s'appuyer sur des données fournies par l'émetteur des titres ou par des prestataires externes d'informations ESG pour prendre ses décisions d'investissement. Ces données peuvent s'avérer inexactes, incomplètes ou incohérentes.

Source: SIX Swiss Exchange

**Risque lié à l'inflation:** Le risque lié à l'inflation doit être pris en compte en particulier lors d'un investissement sur les marchés émergents ou à taux fixe. L'inflation est définie comme le rythme auquel les prix augmentent dans une économie. L'inflation peut entraîner la dépréciation d'une monnaie et réduire le rendement réel des investissements et des instruments financiers.

**Risque lié aux matières premières:** La valeur des instruments liés aux matières premières peut fluctuer de manière substantielle en raison de l'évolution de l'offre et de la demande et/ou d'événements politiques, économiques et de marché.

**Risque lié aux obligations à haut rendement:** Les portefeuilles fortement exposés à des titres de créance *Non Investment Grade* (notation de crédit S&P/Moody's: BB+ et en deçà) sont davantage exposés au risque de crédit et de défaut.

**Risque lié aux petites capitalisations:** Les titres des petites capitalisations peuvent se révéler moins liquides que ceux des grandes capitalisations. Les cours des titres des petites capitalisations peuvent se révéler plus volatils et engendrer des risques plus importants.

**Risque pays:** Le risque pays doit être pris en compte lors d'un investissement dans un pays étranger et en particulier sur les marchés émergents. Par exemple, un investissement dans les actions d'une société étrangère qui fait l'objet d'une nationalisation ou l'impossibilité de rapatrier le produit d'un investissement en raison du contrôle des capitaux.

**Risque politique:** Les pays en proie à une certaine instabilité politique ou dans lesquels les dirigeants exercent une forte influence sur les marchés et les pratiques commerciales peuvent faire l'objet d'une volatilité plus forte. Le contrôle des changes fait partie des risques politiques car il peut perturber les marchés financiers du pays concerné.

**Risque propre à l'entreprise:** Le risque propre à l'entreprise (ou risque non systématique) est spécifique à une entreprise individuelle. Par exemple, alors que le marché boursier ou le cours des actions de sociétés comparables augmente, certaines informations propres à une entreprise peuvent avoir une influence négative sur le cours de ses actions.

Parmi ces informations propres à l'entreprise peuvent figurer des événements négatifs comme une grève, une crise au niveau de la direction ou de mauvais résultats annuels, mais aussi des nouvelles positives comme le gain d'une commande importante, la mise au point de produits innovants ou des perspectives de marché favorables.

Certains événements extraordinaires au sein d'une entreprise peuvent avoir une incidence sur la fluctuation du cours de l'action (volatilité) et ne peuvent être prévus.

**Risques liés aux coûts/frais:** Tous les investissements engendrent des frais divers, que leur performance soit positive ou négative. Lorsque la performance des investissements est très faible ou négative, ces frais peuvent avoir un impact significatif sur le rendement global.

**Risques liés aux instruments dérivés et à l'effet de levier:** Investir dans des instruments dérivés et des produits à effet de levier peut présenter un risque financier élevé. L'évolution du cours d'un titre, d'un investissement, d'un taux d'intérêt ou d'un indice sous-jacent peut entraîner un changement proportionnellement plus important dans le cours de l'instrument dérivé ou de l'investissement et les pertes peuvent dans certaines circonstances dépasser le coût de l'investissement. A ce risque s'ajoutent également le risque de défaillance potentielle d'une contrepartie et le risque d'illiquidité de ces produits.

**Risques liés aux marchés émergents:** Les risques liés aux marchés émergents sont plus importants: la liquidité peut y être moins fiable et la volatilité des cours plus forte que dans les économies développées, ce qui peut se traduire par des chutes de valeur soudaines et marquées. Les marchés émergents disposent de règles moins sophistiquées concernant la compensation et le règlement des transactions et la protection des investisseurs.

**Risques particuliers dans le négoce des valeurs mobilières:** Veuillez toujours vous référer à la [publication](#) suivante de l'Association suisse des banquiers

Les produits structurés ne constituent pas des placements collectifs au sens de la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux («LPCC») et ne sont donc pas soumis aux règles de la LPCC ou à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

*Ce glossaire ne décrit pas tous les risques inhérents aux investissements dans des instruments financiers, mais fournit uniquement des informations de base sur les risques que nous estimons être les plus pertinents et les plus importants. Ne vous engagez jamais dans une opération de placement si vous ne comprenez pas tous les risques liés à cette opération spécifique et son impact sur votre portefeuille.*